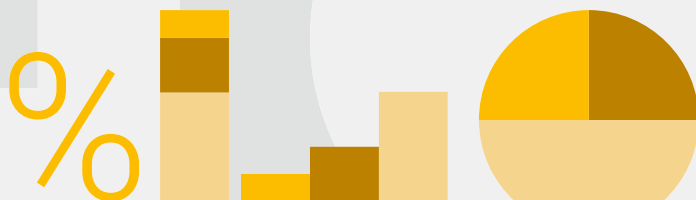


Actualités OFS



01 Population

Neuchâtel, mai 2020

Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2018

Les grands-parents, les crèches et les structures parascolaires assurent la majeure partie de la garde

L'accueil extrafamilial et parascolaire aide les parents à mieux concilier vie professionnelle et familiale. 64% des enfants de moins de 13 ans sont confiés à une garde extrafamiliale, le plus souvent chez leurs grands-parents ou dans des crèches ou structures parascolaires, chacun de ces modes de garde étant utilisé pour environ un tiers des enfants. C'est dire si les grands-parents jouent un rôle clé dans la garde des enfants, au même titre que les crèches et les structures parascolaires. Leur service de garde d'enfants non rémunéré est estimé à 160 millions d'heures par année et à une valeur monétaire « fictive » de 8 milliards de francs. Les familles consacrent en moyenne 4,4% de leur revenu brut aux formes de garde payantes.

1 Introduction

L'accueil extrafamilial est l'un des prérequis essentiels permettant de concilier vie professionnelle et familiale. Pour pouvoir exercer une activité rémunérée, les parents d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire dépendent pour la plupart de la disponibilité de solutions d'accueil extrafamilial. Ces solutions peuvent être de type institutionnel – crèches et structures d'accueil parascolaire tant publiques que privées, réseaux d'accueil familial de jour – ou de type non institutionnel – grands-parents, personnes de l'entourage familial ou amical, familles de jour non affiliées à un réseau, nounous (cf. encadré pour une définition des divers types de structures).

Bien des choses ont été faites dans ce domaine ces dernières années en Suisse. L'offre de places d'accueil a été étoffée, des places d'accueil supplémentaires ont été créées dans les crèches, les garderies, les structures d'accueil parascolaire et auprès des familles de jour, grâce notamment à la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Le but de ce

programme d'impulsion introduit en 2003 par la Confédération est d'encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille et travail ou formation¹.

La demande, l'offre et l'utilisation de l'offre sont interdépendantes. La présente publication donne un aperçu des données statistiques disponibles sur l'accueil extrafamilial et parascolaire. Côté demande, elles fournissent des indications quant à l'utilisation de l'offre par les familles et permettent donc d'évaluer si et de quelle manière les ménages recourent à l'offre existante. Côté offre, le manque de données harmonisées à l'échelle du pays ne permet d'établir le nombre de places d'accueil et d'enfants pris en charge dans les structures d'accueil et par les familles de jour que pour certaines villes.

Après cette partie introductive, le deuxième chapitre s'intéresse à la proportion d'enfants pris en charge dans des structures d'accueil extrafamilial ou parascolaire, en fonction de critères tels que l'âge, le nombre d'enfants de moins de 13 ans dans le ménage, l'origine et le modèle d'activité professionnelle des parents. Les heures de garde et les combinaisons de modes de garde sont examinées aux chapitres 3 et 4, alors que le chapitre 5 traite de la satisfaction à l'égard des modes de garde utilisés. Les chapitres 6 et 7 étudient la proportion d'enfants confiés aux structures d'accueil de jour et le nombre de places disponibles dans différentes villes de Suisse, ainsi que les différences régionales du recours à l'accueil extrafamilial des enfants. Le chapitre 8 se penche quant à lui sur la manière dont on organise l'accueil extrafamilial dans les familles issues de la migration, et le chapitre 9 est dédié à la garde des enfants par leurs grands-parents. Le chapitre 10 est consacré aux coûts de la garde des enfants et plus précisément aux dépenses supportées par les ménages et par

¹ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/finanzhilfen/kinderbetreuung.html>

les cantons au titre de l'accueil de jour. Pour finir, le chapitre 11 passe en revue la garde d'enfants dans différents pays européens et compare l'usage fait en Suisse à celui fait dans d'autres pays.

Définitions

L'**accueil extrafamilial et parascolaire des enfants** est défini comme la prise en charge régulière d'enfants par des structures d'accueil ou par des personnes affiliées à une association ou à un réseau (garde institutionnelle), ou par des personnes privées, en général externes au ménage (garde non institutionnelle).

La **garde institutionnelle** comprend les structures privées ou publiques prenant en charge des enfants. Il existe des structures destinées aux enfants en âge préscolaire (crèches, garderies), des structures prenant en charge les enfants en âge scolaire (accueil parascolaire, unités d'accueil pour écoliers, écoles à horaire continu) et finalement des structures pour enfants de tous âges. Dans le cas où il est organisé (par exemple en association ou en réseau), l'accueil familial de jour est également considéré comme un mode de garde institutionnel. Les services institutionnels sont payants et sont subventionnés dans certains cas.

La **garde non institutionnelle** renvoie quant à elle à la prise en charge extrafamiliale des enfants par des personnes en dehors d'une organisation. Il peut s'agir de professionnel-le-s indépendant-e-s, comme des familles de jour ou des nounous (garde formelle), mais aussi de proches ou de connaissances des parents (garde informelle). Dans ce dernier cas, l'aide fournie n'est généralement pas rémunérée.

Cette publication présente les résultats par type de garde (institutionnel et non institutionnel) et par mode de garde (crèche, grands-parents, familles de jour, etc.). Dans les résultats selon le mode de garde, la catégorie «accueil familial de jour» inclut l'ensemble des familles de jour, indépendamment de leur affiliation à une association ou à un réseau.

La statistique de l'accueil extrafamilial des enfants **côté demande** analyse la manière dont les parents recourent aux différents modes de garde existants, selon diverses caractéristiques des ménages ou des enfants gardés.

La statistique de l'accueil extrafamilial **côté offre** quantifie le nombre de places d'accueil à disposition des enfants en âge préscolaire (de 0 à 3 ans), ainsi que le nombre d'enfants pris en charge dans des structures d'accueil ou par des familles de jour dans un certain nombre de villes suisses.

Informations supplémentaires:

Statistique de l'accueil extrafamilial des enfants. Typologie des modes de garde; OFS 2015
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/accueil-extra-familial-enfants.asset-detail.1343436.html>

2 Enfants confiés à une garde extrafamiliale

En Suisse, près de deux tiers (64%) des enfants de moins de 13 ans sont confiés à une garde extrafamiliale². Pour les 0 à 3 ans, la proportion est de 71%; pour les 4 à 12 ans de 60%.

Le plus souvent, les parents confient leurs enfants aux grands-parents, ou à une structure d'accueil telle qu'une crèche, une structure parascolaire, une école à horaire continu ou une unité d'accueil pour écoliers. Ces deux modes de garde sont utilisés chacun pour un tiers environ des enfants de moins de 13 ans (grands-parents 33%, crèche ou accueil parascolaire 32%).

Parmi les enfants gardés par leurs grands-parents ou dans une crèche ou un accueil parascolaire, 60% environ ne connaissent que ce mode de prise en charge. Pour les autres un ou plusieurs autres modes de garde sont aussi utilisés.

Les grands-parents sont particulièrement importants pour la garde des jeunes enfants: 40% de ceux ayant moins de 4 ans sont gardés par leurs grands-parents durant une semaine ordinaire. Parmi les 4 à 12 ans, la proportion est de 29%. En comparaison, les différences sont minimales pour ce qui concerne les crèches et l'accueil parascolaire: chez les moins de 4 ans, la proportion est de 34% et de 31% chez les 4 à 12 ans.

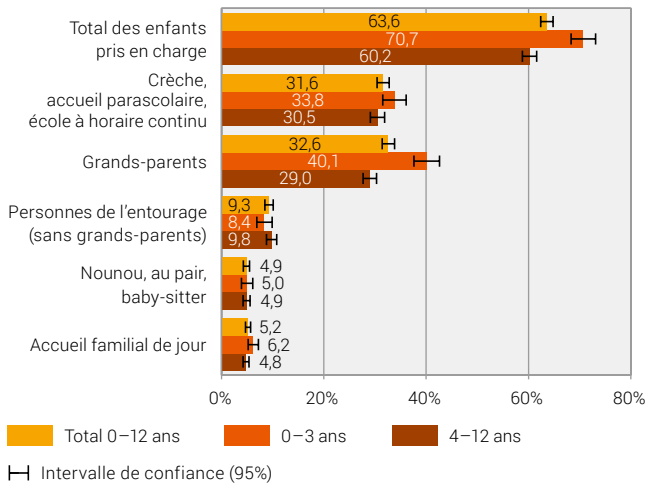
La garde par d'autres personnes de l'entourage (hormis les grands-parents), par des familles de jour³ ou des nounous, personnes au pair ou baby-sitters est moins répandue. Un peu moins d'un dixième (9,3%) des enfants de moins de 13 ans sont gardés par des personnes de l'entourage, p. ex. des membres de la parenté (hors grands-parents), des amis ou des voisins, environ 5% par une famille de jour et autant par une nounou, une personne au pair ou une baby-sitter.

Les enfants plus âgés tendent à être gardés plus souvent par des personnes de l'entourage (hors grands-parents), soit 9,8%, contre 8,4% des 0 à 3 ans. Les familles de jour gardent en revanche plus souvent des enfants plus jeunes: 6,2%, contre 4,8% pour les 4 à 12 ans (graphique G 1).

² Cela signifie qu'un ou plusieurs modes de garde extrafamiliales sont utilisés au cours d'une semaine ordinaire. En font partie les crèches, l'accueil parascolaire tel qu'écoles à horaire continu ou unités d'accueil pour écoliers, l'accueil familial de jour, les nounous, personnes au pair et baby-sitters, les grands-parents ou les personnes de l'entourage telles qu'autres membres de la parenté, amis ou voisins.

³ En l'absence d'autres précisions, cela recouvre l'ensemble des familles de jour, indépendamment de leur affiliation à une association ou à un réseau.

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extra-familial, selon le mode de garde et l'âge, en 2018 G1



Note: puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2020

2.1 Influence du type de ménage

Le recours à des solutions de garde extrafamiliale est influencé par une variété de facteurs. Outre la disponibilité des offres de prise en charge et les différences constatées en fonction de la région, point abordé plus en détail au chapitre 7, d'autres facteurs importants sont la composition du ménage, l'origine, ainsi que la participation des parents à la vie professionnelle.

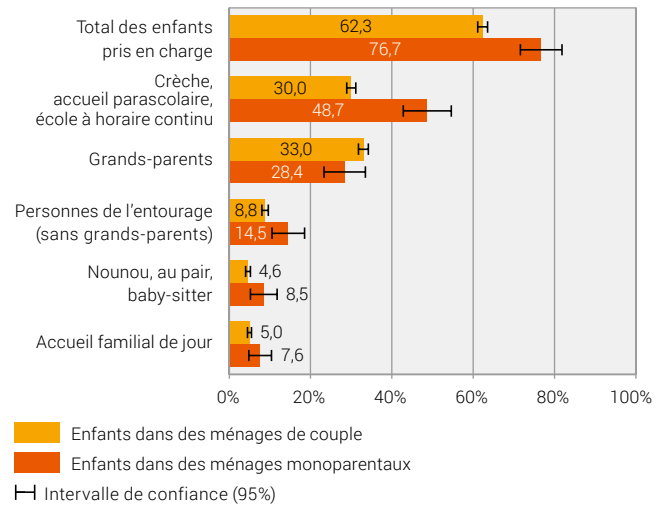
Les familles monoparentales recourent plus souvent à la garde extrafamiliale que les parents vivant en couple: 77% des enfants de familles monoparentales sont confiés à des tiers, contre 62% des enfants de parents vivant en couple. Les parents seuls ne peuvent pas s'appuyer sur un ou une partenaire vivant dans le même ménage et ont donc plus souvent que les autres besoin d'une solution externe. Ils ont par ailleurs souvent des taux d'occupation plus élevés.

On observe également des différences pour ce qui est des modes de garde utilisés. Les proportions d'enfants confiés à une crèche ou un accueil parascolaire (49%), une personne de l'entourage (hors grands-parents, 14%), une nounou, une personne au pair ou un-e baby-sitter (8,5%) ou une famille de jour (7,6%) sont plus élevées au sein des familles monoparentales que chez les parents vivant en couple (chez ces derniers, les proportions sont de 30% pour les crèches et l'accueil parascolaire, 8,8% pour l'entourage hors grands-parents, 4,6% pour les nounous, personnes au pair et baby-sitters et 5,0% pour les familles de jour).

Les enfants de parents vivant en couple sont plus souvent gardés par leurs grands-parents que les enfants de familles monoparentales, à raison de 33% contre 28% (graphique G2).

Les familles monoparentales recourent un peu plus souvent à l'entourage (hors grands-parents) et engagent plus souvent des nounous, personnes au pair et baby-sitters, ainsi que des familles de jour, également comptées parmi les solutions de garde non

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon le mode de garde et le type de ménage, en 2018 G2

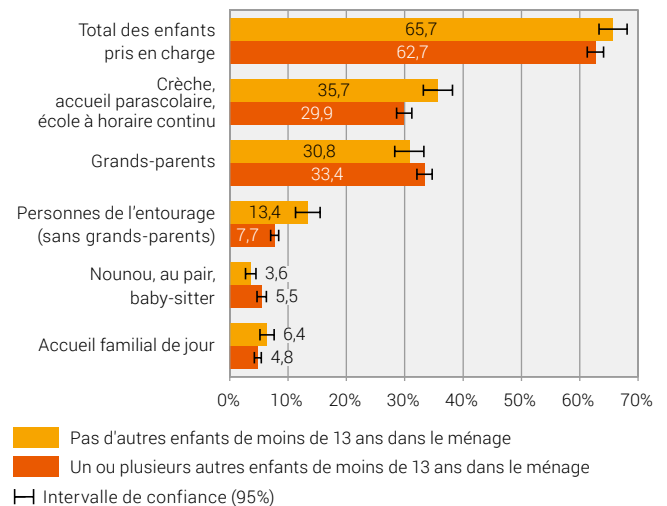


Note: puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2020

institutionnelles dès lors que ces personnes ne sont pas affiliées à un réseau⁴. Dans l'ensemble, toutefois, ils recourent davantage à la garde institutionnelle (crèches, accueil parascolaire, accueil familial de jour organisé en réseau) ou à une combinaison de

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extra-familial, selon le mode de garde et la présence d'autres enfants de moins de 13 ans dans le ménage, en 2018 G3



Note: puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2020

⁴ 38% des enfants gardés en accueil familial de jour le sont par des familles de jour qui ne sont affiliées à aucun réseau ou association.

solutions institutionnelles et non institutionnelles que les parents vivant en couple, pour lesquels les solutions non institutionnelles, et en particulier les grands-parents, assurent une part plus importante de la prise en charge des enfants.

Le recours à la garde extrafamiliale des enfants est également influencé par la taille de la famille. Les enfants qui sont dans un ménage qui ne compte qu'un seul enfant de moins de 13 ans sont légèrement plus souvent gardés en dehors de la famille (66%) que lorsqu'il y a plusieurs enfants de moins de 13 ans (63%). Les enfants de familles ne comptant qu'un seul enfant de moins de 13 ans sont plus souvent confiés à des crèches ou à un accueil parascolaire, ainsi qu'à des familles de jour, et sont plus souvent gardés par des personnes de l'entourage (grands-parents exceptés). En revanche, dans les familles avec plusieurs enfants de moins de 13 ans, les parents tendent à recourir plus souvent aux grands-parents et recourent plus souvent à des nounous, personnes au pair ou baby-sitters. Cette différence tient notamment au fait que ce dernier mode de garde est financièrement plus avantageux pour les familles avec plusieurs enfants (graphique G3).

2.2 Influence de l'origine

Les enfants de nationalité suisse ou d'autres nationalités d'Europe du Nord ou de l'Ouest sont un peu plus souvent confiés à une garde extrafamiliale (65% et 66%) que ceux de nationalités sud-européennes ou autres (59% et 49%)⁵.

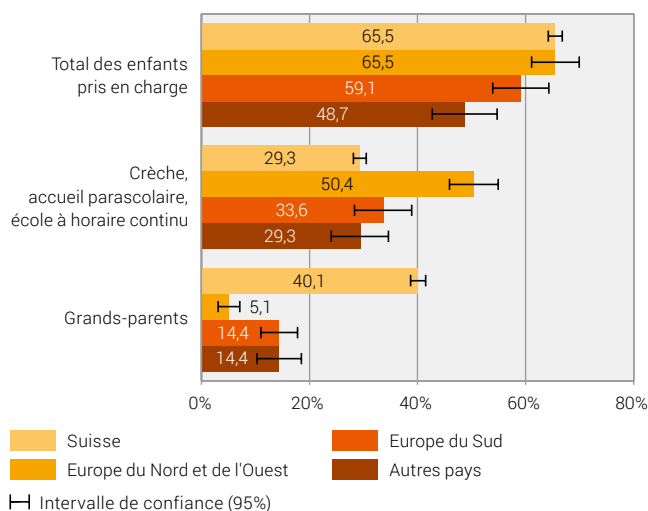
On observe des différences significatives pour ce qui est des modes de garde: 29% des enfants détenteurs d'un passeport suisse sont gardés en crèche ou dans une structure parascolaire, contre 50%, soit une proportion beaucoup plus importante, des enfants de nationalités d'Europe du Nord ou de l'Ouest. Par ailleurs, si 40% des enfants de nationalité suisse sont gardés par leurs grands-parents, cette proportion est de 5% parmi les enfants d'autres nationalités d'Europe du Nord ou de l'Ouest, et de 14% parmi les enfants de nationalités sud-européennes ou autres. Cela tient bien évidemment aussi au fait que les grands-parents d'enfants de nationalité étrangère vivent fréquemment dans un autre pays (graphique G4).

On constate également des différences dans le recours aux nounous, personnes au pair et baby-sitters, ainsi qu'aux personnes de l'entourage (grands-parents exceptés) ou à l'accueil familial de jour. Les enfants de nationalités d'Europe du Nord ou de l'Ouest sont presque deux fois plus souvent confiés à des nounous, personnes au pair ou baby-sitters (8,9%) que les enfants de nationalité suisse (4,6%). Les enfants de nationalités sud-européennes sont davantage gardés par des personnes de l'entourage (grands-parents exceptés, 12%) ou par des familles de jour (8,1%) que les enfants détenteurs d'un passeport suisse (9,2% et 5,1%, respectivement).

⁵ Les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Islande, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Les pays sud-européens sont Andorre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, Saint Marin et le Vatican. Toutes les autres nationalités sont regroupées sous «autres pays».

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon certains modes de garde et la nationalité, en 2018

G4



Notes: puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.
 Europe du Nord et de l'Ouest: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas et Suède; Europe du Sud: Andorre, Cité du Vatican, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, et Saint-Marin; autres pays: tous les pays restants.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

2.3 Participation des parents au marché du travail

Le recours aux solutions de garde extrafamiliales est, comme on peut s'y attendre, sensiblement plus fréquent lorsque la mère est professionnellement active, au moins à temps partiel, que lorsqu'elle ne travaille pas. La proportion d'enfants gardés en dehors de la famille avoisine les trois quarts dans ces familles, et les différences observées en fonction du modèle d'activité professionnelle sont modestes: les enfants dont les deux parents travaillent à temps partiel ont tendance à être plus fréquemment confiés à une garde extrafamiliale (77%) que les enfants dont le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel (72%) ou ceux dont les deux parents travaillent à plein temps (74%)⁶.

La proportion d'enfants gardés hors de la famille est en revanche sensiblement plus basse lorsque la mère n'exerce pas d'activité professionnelle. Le fait que même dans ces ménages, un bon tiers des enfants sont confiés à l'extérieur semble indiquer que l'activité professionnelle n'est pas le seul facteur en jeu. Les parents font également garder leurs enfants pour pouvoir

⁶ 26% des enfants dont les deux parents travaillent à plein temps ne sont pas gardés hors de la famille. Il se peut par exemple que les parents aient des horaires de travail atypiques (travail de nuit ou sur appel, etc.) et qu'ils soient donc présents à tour de rôle au domicile, ou que ces enfants soient gardés par des intervenants non pris en compte dans les statistiques de l'OFS (aide aux devoirs, offres de loisirs telles que des cours de sport ou de musique, etc.). En outre certains sont probablement aussi gardés par des frères et sœurs plus âgés, sans que les parents ne le déclarent comme une solution de garde extrafamiliale. Enfin, étant donné que l'on considère ici les enfants jusqu'à 12 ans, il y en a un certain nombre, surtout parmi les plus âgés, qui restent seuls à la maison pendant que leurs parents travaillent.

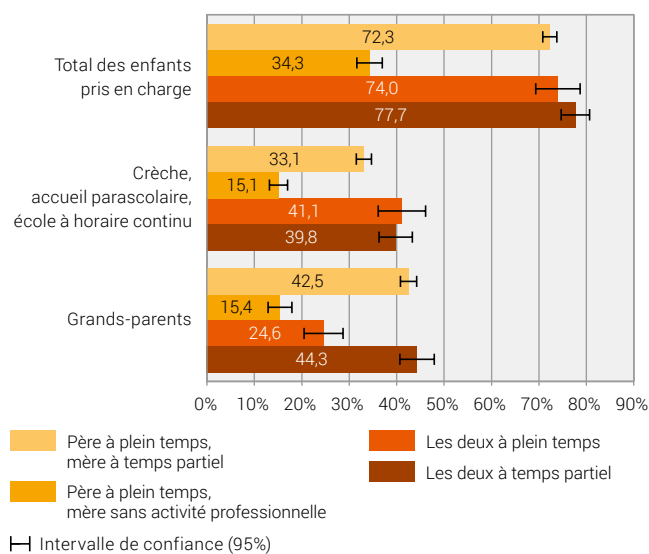
se consacrer à des activités extraprofessionnelles ou pour permettre à leurs enfants de passer du temps avec d'autres enfants ou d'autres membres de la famille, comme les grands-parents.

Les parents qui travaillent tous deux à plein temps ou tous deux à temps partiel recourent un peu plus souvent aux services d'une crèche ou d'une structure parascolaire que les couples dans lesquels le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel ou pas du tout. Les proportions d'enfants confiés à ce type de structures sont respectivement de 41% et 40% lorsque les deux parents travaillent à temps plein ou partiel, et de 33% quand la mère travaille à temps partiel et le père à temps plein. Quand le père travaille à temps plein et la mère n'a pas d'activité professionnelle, la proportion est de 15%.

La garde par les grands-parents est la solution la plus fréquente chez les couples dans lesquels les deux parents travaillent à temps partiel ou le père à temps plein et la mère à temps partiel. La proportion d'enfants gardés par les grands-parents dans ces types de configurations est de 44%, respectivement 42% (graphique G5).

Dans les ménages où les deux parents travaillent à plein temps, la proportion d'enfants gardés par une nounou, une personne au pair ou une baby-sitter représente plus du double (11%) de celle prévalant pour les autres modèles d'activité professionnelle. Les familles de jour ont tendance eux aussi à être un peu plus souvent sollicités que pour les autres modèles d'activité. Cela pourrait notamment être dû au fait que ces parents ont des besoins de prise en charge plus importants pour leurs enfants et que, du point de vue organisationnel, il est souvent plus simple pour eux que ceux-ci soient assurés par une nounou, une personne au pair ou une famille de jour.

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extra-familial, selon certains modes de garde et modèles d'activité professionnelle des parents, en 2018 G5



Notes: sont représentés uniquement les modèles d'activité professionnelle plus fréquents. Puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

3 Nombre d'heures de garde

Les enfants de moins de 13 ans gardés hors du cercle familial le sont en moyenne 14,5 heures par semaine.

Deux cinquièmes des enfants (44%) sont confiés à une garde extrafamiliale durant 1 à 9 heures par semaine, deux autres cinquièmes (42%) pendant 10 à 29 heures par semaine et 14% d'entre eux durant 30 heures ou plus.

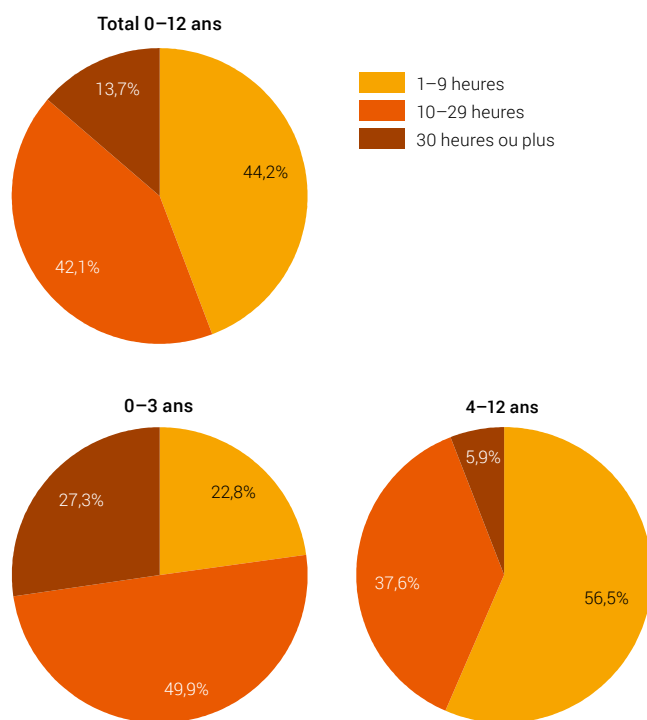
Totalisant 21,1 heures par semaine en moyenne, la durée de la prise en charge est sensiblement plus élevée pour les enfants de 0 à 3 ans que pour les 4 à 12 ans, pour lesquels elle s'inscrit à 10,7 heures par semaine en moyenne.

Parmi les enfants de moins de 4 ans, 23% sont gardés entre 1 et 9 heures par semaine, 50% entre 10 et 29 heures et 27% durant 30 heures ou plus.

À titre de comparaison, plus de la moitié, soit 57% des 4 à 12 ans sont gardés durant 1 à 9 heures par semaine, 38% d'entre eux entre 10 et 29 heures et 5,9% seulement durant 30 heures ou plus (graphique G6).

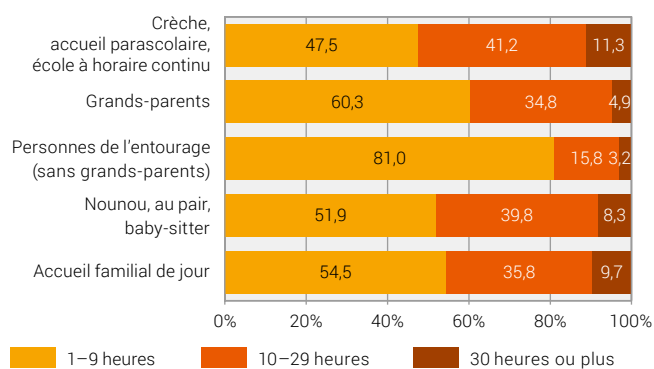
Ceci est principalement dû au fait que le groupe des 4 ans et plus va à l'école enfantine ou à l'école obligatoire, et qu'il n'y a pas besoin de solution de garde durant le temps passé à l'école.

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon l'âge et le nombre d'heures de garde par semaine, en 2018 G6



Lorsqu'on se penche sur les différents modes de garde⁷, on constate que les enfants gardés chez les grands-parents ou chez d'autres personnes de l'entourage le sont pour une très grande part entre 1 à 9 heures par semaine (respectivement 60% et 81%). C'est moins souvent le cas pour les enfants gardés dans des structures institutionnelles comme les crèches et les structures parascolaires (48%), par des nounous, personnes au pair ou baby-sitters (52%) ou encore par des familles de jour (54%, graphique G7). En revanche, seul un petit nombre d'enfants gardés par leurs grands-parents (4,9%) ou d'autres personnes de l'entourage (3,2%) le sont 30 heures ou plus par semaine. La proportion d'enfants pris en charge durant 30 heures ou plus par semaine est la plus importante lorsque la garde a lieu dans des crèches ou des structures parascolaires (11%), chez des familles de jour (9,7%) ou est assurée par des nounous, personnes au pair ou baby-sitters (8,3%). Ce constat s'observe également pour ce qui est de la durée de garde hebdomadaire, qui, avec une moyenne de 13,4 heures par semaine, est la plus élevée pour les crèches et les structures parascolaires, contre 9,9 heures hebdomadaires chez les grands-parents et 6,3 heures par semaine chez d'autres personnes de l'entourage.

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extra-familial, selon le mode de garde et le nombre d'heures de garde par semaine, en 2018 G7



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

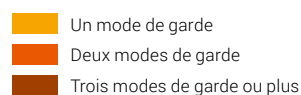
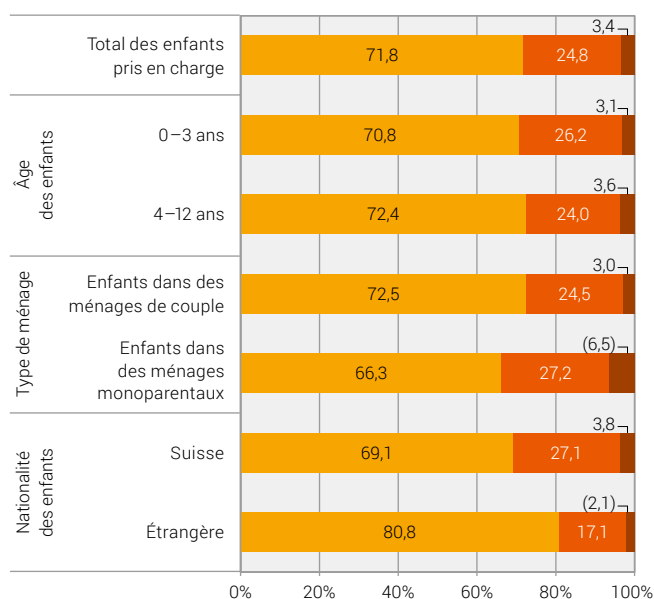
4 Combinaison de plusieurs modes de garde

Pour la grande majorité, soit près de trois quarts des enfants, les parents ne recourent qu'à un seul mode de garde extrafamilial (72%), pour un quart à deux modes différents et pour 3,4% à trois modes de garde ou plus. Et ces proportions ne varient guère, quel que soit l'âge des enfants.

Le recours à plusieurs modes de garde peut s'avérer compliqué pour les parents du point de vue organisationnel et exige plus de flexibilité. Pour les enfants, cela revient à multiplier les personnes de référence.

Les familles monoparentales recourent un peu plus souvent que les autres à plusieurs modes de garde: 27% des enfants ont deux modes de garde et 6,5% en ont trois ou davantage. Parmi les enfants de parents vivant en couple, ces chiffres sont de 24% et de 3% respectivement. 72% de ces enfants n'ont donc qu'un mode de garde, contre 66% des enfants de familles monoparentales. On constate par ailleurs aussi des différences en fonction de l'origine. Pour presque un tiers (31%) des enfants de nationalité suisse, les parents recourent à deux modes de garde ou davantage, contre un cinquième à peine pour les enfants de nationalité étrangère. Inversement, la part d'enfants de nationalité étrangère pour lesquels les parents ne recourent qu'à un seul mode de garde est de 10 points de pourcentage plus élevée que la proportion mesurée parmi les enfants de nationalité suisse (graphique G8). Les proportions varient en revanche très peu selon que les enfants sont de nationalités d'Europe du Nord ou de l'Ouest, ou de nationalités sud-européennes ou autres.

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extra-familial, selon le nombre de modes de garde, l'âge, le type de ménage et la nationalité, en 2018 G8



(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

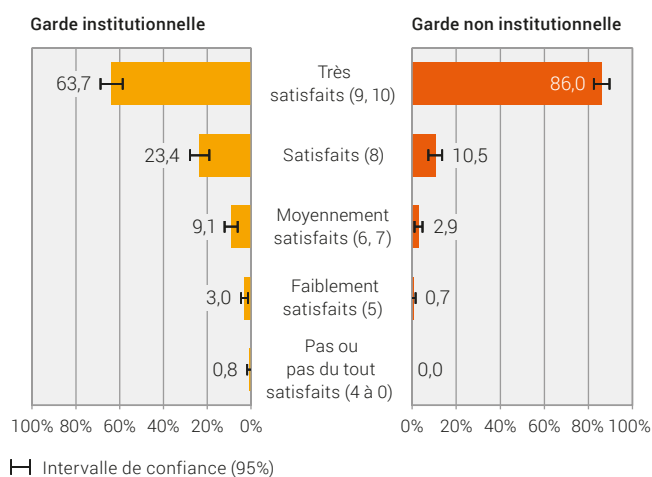
⁷ Étant donné que plusieurs modes de prise en charge sont utilisés pour une partie de ces enfants, ces chiffres ne correspondent pas forcément à la durée de prise en charge totale.

5 Degré de satisfaction

En Suisse, le degré de satisfaction des familles par rapport à la garde institutionnelle ou non institutionnelle à laquelle ils recourent pour leurs enfants en âge scolaire ou préscolaire est mesuré sur une échelle allant de 0 («pas du tout satisfaits») à 10 («très satisfaits»).

En 2018, presque neuf parents sur dix (87%) se sont déclarés «satisfaits» ou «très satisfaits» (valeurs comprises entre 8 et 10) de la garde institutionnelle à laquelle ils recouraient – crèches, structures parascolaires, familles de jour affiliées à un réseau (graphique G9).

Satisfaction des parents à l'égard de la garde institutionnelle et non institutionnelle utilisée pour les enfants de moins de 13 ans, en 2018 G9



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 version 13.11.2019

© OFS 2020

64% se sont déclarés «très satisfaits» (valeurs de 9 ou 10) de la garde institutionnelle. Une satisfaction relativement élevée est aussi indiquée par environ un quart (23%) des parents qui, eux, s'estimaient satisfaits (valeur de 8). Seul un huitième environ s'estimaient «moyennement satisfaits» (valeurs de 6 ou 7), «faiblement satisfaits» (valeur de 5) voire «pas ou pas du tout satisfaits» (valeurs de 4 à 0).

Le degré de satisfaction à l'égard de la garde non institutionnelle – grands-parents, autres personnes de l'entourage, nounous, personnes au pair, baby-sitters, familles de jour non affiliées à un réseau – est encore sensiblement plus élevé: 96% des parents interrogés se sont dits «satisfaits» voire «très satisfaits» (valeurs comprises entre 8 et 10) de la garde non institutionnelle à laquelle ils recouraient, seuls 4% se sont déclarés de «moyennement satisfaits» à «pas ou pas du tout satisfaits». La comparaison des deux types de garde montre que le degré de satisfaction exprimé par rapport à la garde non institutionnelle est significativement plus élevé que pour la garde institutionnelle.

À titre complémentaire, on a demandé aux parents s'il subsistait pour eux des besoins de prise en charge institutionnelle non couverts. Pour presque 11% des enfants déjà pris en charge selon

un mode de garde de type institutionnel, un tel besoin existait au moment de l'enquête. La principale raison invoquée pour cette lacune était d'ordre financier, moins souvent l'absence d'offres correspondantes.

Pour 7% des enfants non pris en charge selon un type de garde institutionnel en 2018, les parents faisaient état d'un besoin en ce sens, non satisfait au moment de l'enquête. Eux aussi faisaient le plus souvent état de motifs d'ordre financier pour expliquer cette lacune.

6 Places d'accueil extrafamilial dans différentes villes

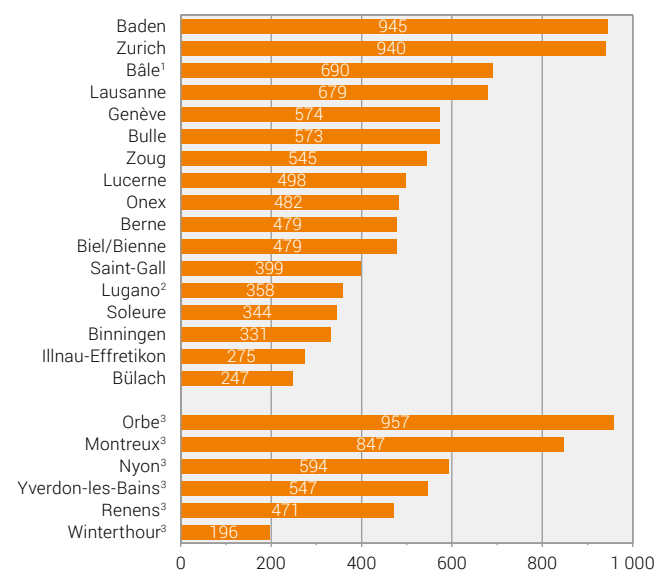
L'accueil extrafamilial des enfants peut également être considéré du point de vue de l'offre. Comme mentionné en introduction, des données sont disponibles pour les villes qui participent aux projets Cercle Indicateurs et City Statistics. Pour ces villes, les analyses tiennent compte uniquement de l'accueil d'enfants en âge préscolaire, soit de 0 à 3 ans (cf. encadré).

La proportion d'enfants d'âge préscolaire pris en charge dans une structure d'accueil ou dans une famille de jour varie assez fortement d'une ville à l'autre: 247 enfants de 0 à 3 ans sur 1000 à Bülach contre 945 sur 1000 à Baden (graphique G10). Baden et Zurich offrent tous deux un taux de couverture très élevé pour les jeunes enfants.

Les données à disposition ne permettent toutefois pas de dire combien, parmi les enfants pris en charge, viennent de la ville considérée. Un nombre important d'enfants gardés par rapport au total d'enfants résidents dans une ville donnée peut être lié

Garde institutionnelle: enfants gardés d'âge préscolaire (0–3 ans), en 2018 G10

Pour 1000 enfants du même groupe d'âge



¹ Données cantonales

² Données 2016

³ Les crèches d'entreprise et les institutions non-subsventionnées ne sont pas prises en compte.

Source: OFS – Cercle Indicateurs, City Statistics

© OFS 2020

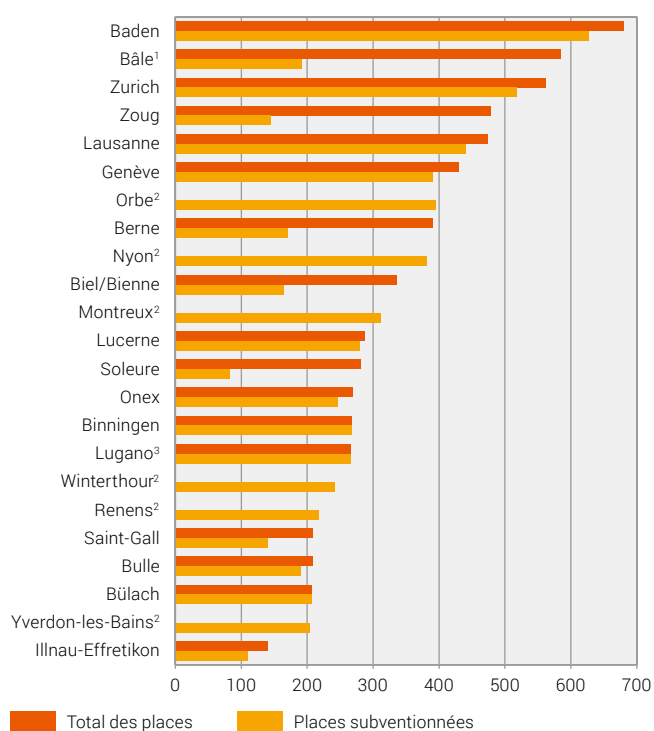
au fait que de nombreux parents travaillent dans cette ville sans y habiter et y font garder leurs enfants. Ceci peut notamment être fréquent dans des structures d'accueil proposées par les entreprises.

Parmi les villes considérées, Baden présente aussi les plus hauts taux de places totales et subventionnées pour 1000 enfants d'âge préscolaire (0 à 3 ans, graphique G11). Illnau-Effretikon, avec respectivement 140 et 110 places totales et subventionnées pour 1000 enfants d'âge préscolaire, affiche les taux les plus bas. Depuis 2014, une augmentation globale de l'offre de places (totales et subventionnées) est constatée dans les villes considérées.

Garde institutionnelle: nombre de places pour enfants d'âge préscolaire (0–3 ans), en 2018

Pour 1000 enfants du même groupe d'âge

G 11



¹ Données cantonales
² Le nombre total de places n'est pas disponible.
³ Données 2016

Source: OFS – Cercle Indicateurs, City Statistics

© OFS 2020

Le subventionnement des places d'accueil peut prendre des formes diverses, ce qui limite les possibilités de comparaison entre les villes. L'indicateur ne tient en outre pas compte du degré de subventionnement, ni des seuils de revenu qui déterminent l'accès aux places subventionnées. Les aides financières des employeurs aux parents ne sont pas non plus prises en compte.

Plusieurs villes, comme Berne, Binningen, Bülach, Lucerne, Saint-Gall et Winterthour, fonctionnent avec un système de bons de garde qui consiste à subventionner les enfants et non plus les places dans les structures. Ainsi, toutes les places d'accueil

peuvent théoriquement être subventionnées puisque les parents peuvent utiliser le bon dans n'importe quelle structure appartenant au système.

Ces chiffres semblent indiquer que l'offre de places de garde varie fortement d'une région à l'autre. Dans le chapitre qui suit, nous allons considérer ces différences régionales sous l'angle de l'utilisation de l'offre de garde d'enfants existante.

L'enquête sur l'offre d'accueil extrafamilial des enfants est menée dans le cadre du Cercle Indicateurs (CI) et de City Statistics (CiStat), auprès des villes partenaires de ces projets.

Le choix de se restreindre à l'accueil des enfants en âge préscolaire (0 à 3 ans) pour cette enquête découle des grandes différences entre les cantons et les villes dans les modes de prise en charge des enfants en âge scolaire.

L'interprétation des données requiert une grande prudence. Les villes partenaires des projets CI et CiStat, principales utilisatrices des données, sont en mesure de replacer les données dans leur contexte.

7 Recours aux structures d'accueil extrafamilial selon les régions

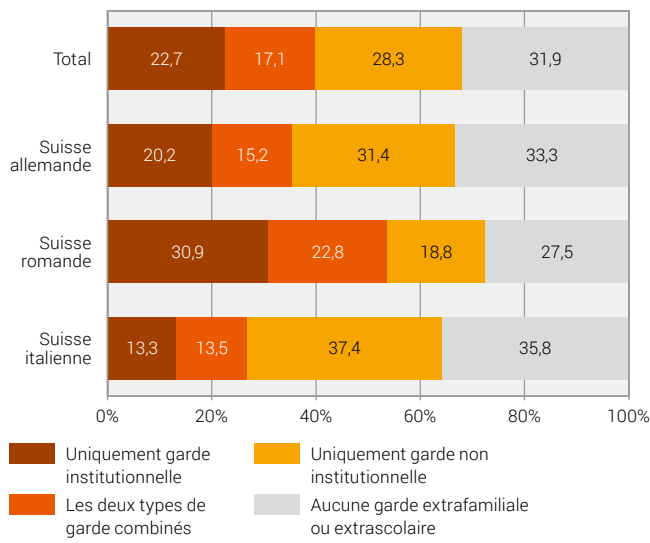
Dans les chapitres précédents, nous avons analysé l'accueil extrafamilial du point de vue des enfants pris en charge. Dans le présent chapitre et dans celui qui suit, nous allons porter notre attention sur les ménages concernés. Le recours à l'accueil extrafamilial des enfants est très différent selon la région considérée, ce qui tient entre autres aux différences dans l'offre disponible.

7.1 Suisse alémanique, Suisse romande et Suisse italienne

En Suisse romande, près de trois quarts (72%) des ménages avec enfants de moins de 13 ans recourent à une forme ou à une autre d'accueil extrafamilial. En Suisse alémanique et en Suisse italienne, la proportion avoisine les deux tiers (67% resp. 64%, graphique G12).

Plus de la moitié (54%) des familles romandes recourent à des solutions institutionnelles, 31% d'entre elles de manière exclusive et 23% en association avec des modes de garde non institutionnels. Un peu moins d'un cinquième (19%) font appel exclusivement à des solutions non institutionnelles. Dans l'ensemble, 42% des ménages romands avec enfants de moins de 13 ans recourent à des solutions non institutionnelles. En Suisse alémanique et en Suisse italienne, en revanche, la garde non institutionnelle est prédominante et concerne la moitié environ des ménages (47% et 51% respectivement). 15% des ménages alémaniques et 13% des ménages de Suisse italienne combinent les deux types de garde. Enfin, 20% des ménages alémaniques recourent exclusivement à des solutions de garde institutionnelles, soit plus qu'en Suisse italienne (13%), mais sensiblement moins qu'en Suisse romande (31%).

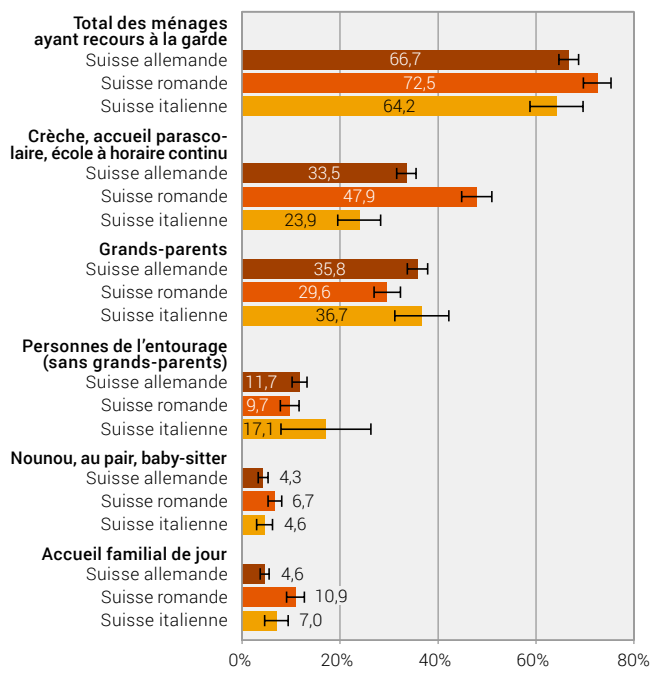
Ménages avec enfants de moins de 13 ans selon le type de garde et la région linguistique, en 2018 G 12



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2020

Ces résultats reflètent, comme le montrent diverses études, l'offre plus importante disponible en Suisse romande et sont confirmés lorsqu'on considère les modes de garde séparément.

Ménages ayant recours au mode de garde correspondant pour au moins un enfant de moins de 13 ans, selon la région linguistique, en 2018 G 13



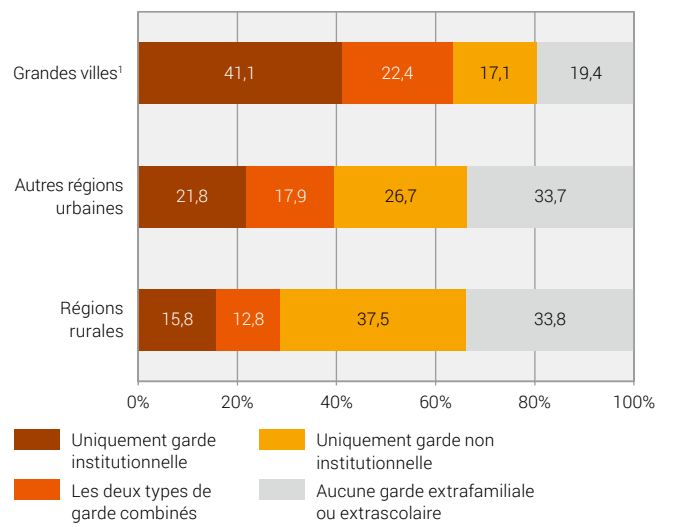
Intervalle de confiance (95%)
 Note: puisque les ménages ont parfois recours à plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.
 Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2020

Le mode de garde le plus utilisé en Suisse romande est celui des crèches et structures parascolaires (48%), qui fait partie des solutions institutionnelles (graphique G 13). Avec 11%, les familles de jour sont également davantage sollicitées en Suisse romande que dans le reste du pays. Plus d'un tiers des familles alémaniques et de Suisse italienne (36% et 37% respectivement) s'appuient principalement sur la garde non institutionnelle, en confiant leurs enfants aux grands-parents. En Suisse romande, la proportion est un peu moins importante (30%). Enfin, quelle que soit la région linguistique, environ une famille sur dix comptant des enfants de moins de 13 ans fait appel à d'autres personnes de l'entourage pour garder ceux-ci, par exemple d'autres membres de la parenté, des voisins ou des amis.

7.2 Grandes villes, régions urbaines et régions rurales

Le recours à l'accueil extrafamilial des enfants dépend également du type de région habitée – grande ville, autre région urbaine ou région rurale. Une vaste majorité (81%) des familles vivant dans de grandes villes et comptant des enfants de 0 à 12 ans recourent à l'accueil extrafamilial (graphique G 14). La proportion est nettement moindre dans les autres régions urbaines et les régions rurales (66% chacune). Si l'on considère les types de prise en charge, on se rend compte que dans les grandes villes, les familles recourent de façon prépondérante à la garde institutionnelle, 41% de façon exclusive et pour 22% en association avec des offres non institutionnelles. Seuls 17% des ménages vivant dans une grande ville recourent exclusivement à la garde non institutionnelle. Dans les régions rurales, c'est exactement l'inverse: 38% des ménages font appel exclusivement à la garde non institutionnelle, 13% combinent les deux types de garde et 16% confient leurs enfants uniquement à des structures de garde institutionnelle.

Ménages avec enfants de moins de 13 ans selon le type de garde et le type de région, en 2018 G 14

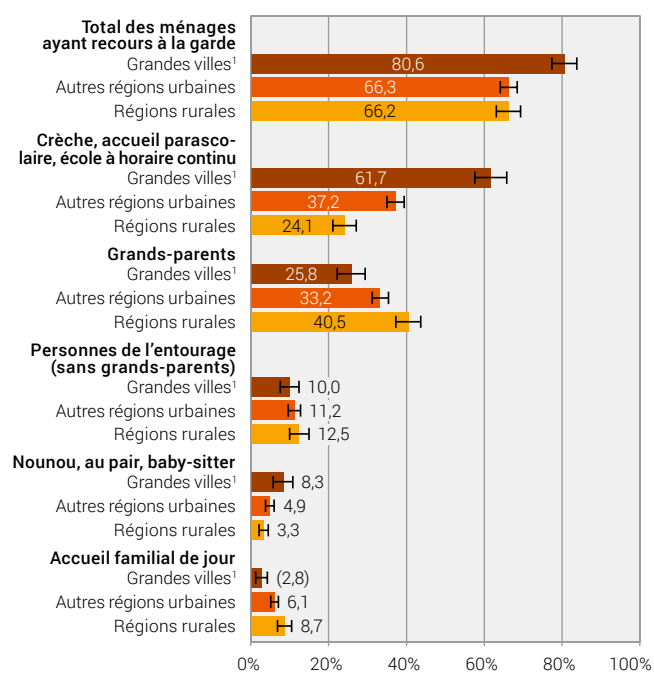


¹ Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthour, Zurich
 Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2020

L'analyse détaillée des modes de garde utilisés confirme ce tableau. Les ménages vivant dans une grande ville recourent nettement plus souvent à une crèche ou à une structure parascolaire (62%) que ceux vivant dans d'autres régions urbaines ou dans des régions rurales (37% et 24% respectivement, graphique G15). Ces derniers font plus souvent appel aux grands-parents (40%) que les ménages d'autres régions urbaines (33%) ou des grandes villes (26%). Les familles de régions rurales s'appuient aussi plus fréquemment sur l'accueil familial de jour que les familles vivant dans une grande ville (8,7% contre 2,8%).

Ménages ayant recours au mode de garde correspondant pour au moins un enfant de moins de 13 ans, selon le type de région, en 2018

G15



Intervalles de confiance (95%)

¹ Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthour, Zurich

Note: puisque les ménages ont parfois recours à plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total. (Chiffre): extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

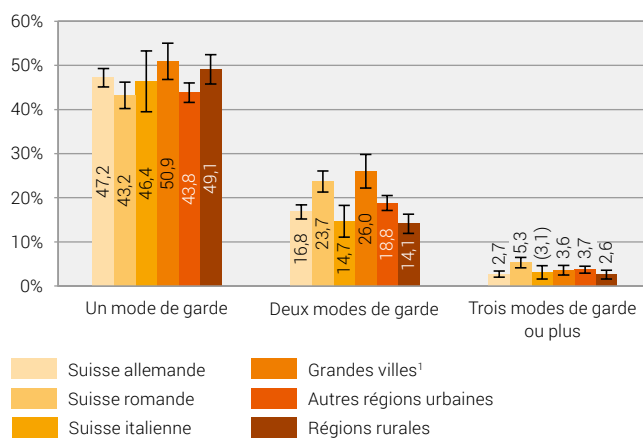
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

Les familles romandes ainsi que celles vivant dans les grandes villes combinent plus souvent deux modes de garde, voire plus, que celles d'autres régions linguistiques ou vivant dans d'autres régions urbaines ou en région rurale (graphique G16).

Nombre de modes de garde dans les ménages avec enfants de moins de 13 ans selon la région linguistique et le type de région, en 2018

G16



Intervalles de confiance (95%)

¹ Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthour, Zurich

(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

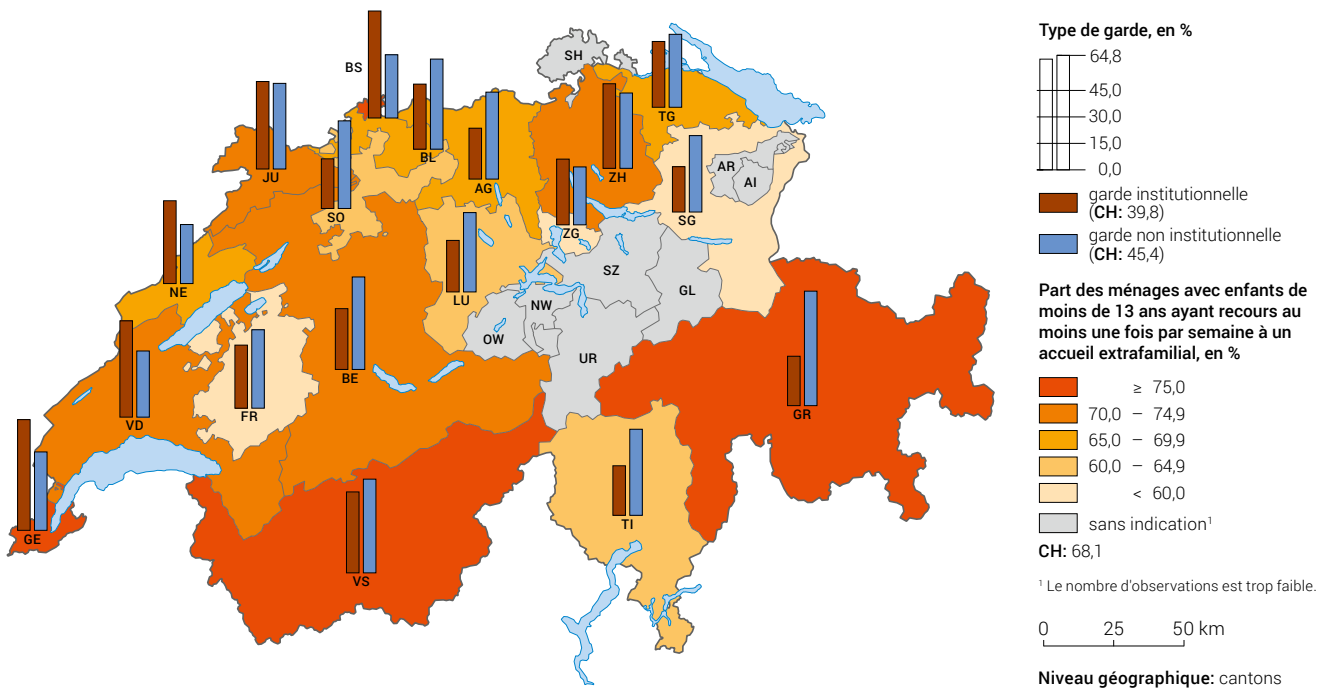
© OFS 2020

7.3 Accueil des enfants selon le canton

On retrouve les différences constatées entre les régions linguistiques pour ce qui est du recours aux divers modes de garde ainsi que les différences entre régions urbaines ou rurales dans les résultats par canton. Dans les cantons romands, les cantons urbains comme Bâle-Ville ou Genève, ainsi que dans les cantons comptant une grande ville telle que Zurich, plus de 70% des parents recourent à la garde extrafamiliale ou parascolaire, et surtout à celle de type institutionnel (carte G17) comme les crèches et les structures d'accueil pour écoliers (GE en première position avec 61%, suivi de BS avec 56%, carte G18). Dans les cantons ruraux de Suisse alémanique et au Tessin, les parents recourent avant tout aux formes non institutionnelles (GR 65% et VS 53%, p. ex.), les grands-parents représentant la forme de garde la plus souvent utilisée dans ce type de configuration. Ainsi, 26%, resp. 28% des parents genevois et vaudois confient leurs enfants aux grands-parents, contre 43% dans le canton de Bâle-Campagne (carte G19). C'est dans les cantons du Jura (15%) et de Vaud (13%) que les familles de jour sont le plus souvent sollicitées. Le recours aux nounous, personnes au pair et baby-sitters est le plus répandu dans le canton de Genève (14%). Dans les cantons d'Argovie et de Berne, 14% des ménages environ confient leurs enfants à d'autres personnes de l'entourage, contre la moitié seulement dans le canton de Vaud (7%).

Ménages ayant recours à un accueil extrafamilial des enfants selon le type de garde, en 2018

G 17



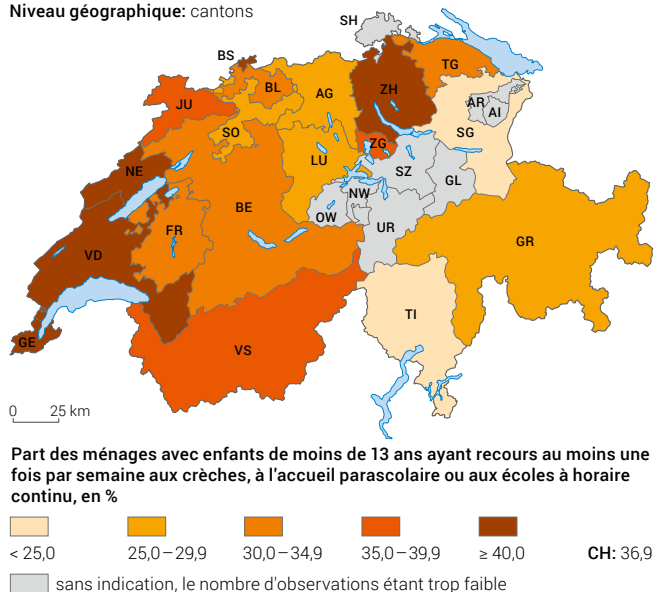
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

Ménages ayant recours aux crèches, au parascolaire ou aux écoles à horaire continu pour l'accueil extrafamilial des enfants, en 2018

G 18

Niveau géographique: cantons



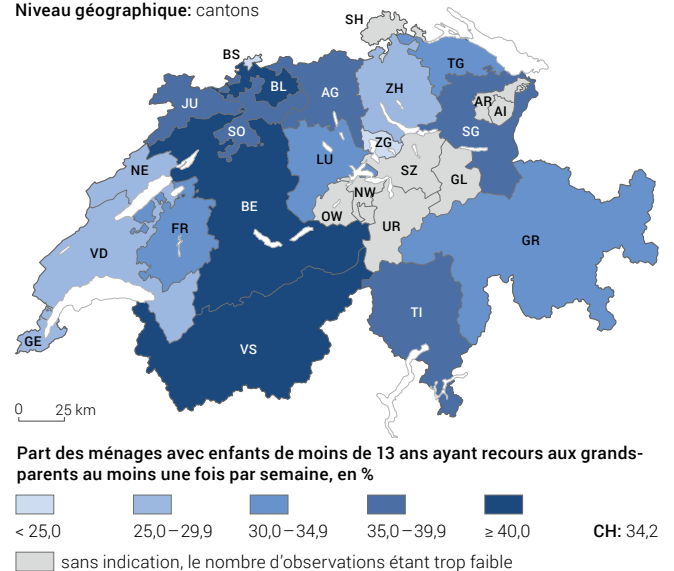
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

Ménages ayant recours aux grands-parents pour l'accueil extrafamilial des enfants, en 2018

G 19

Niveau géographique: cantons



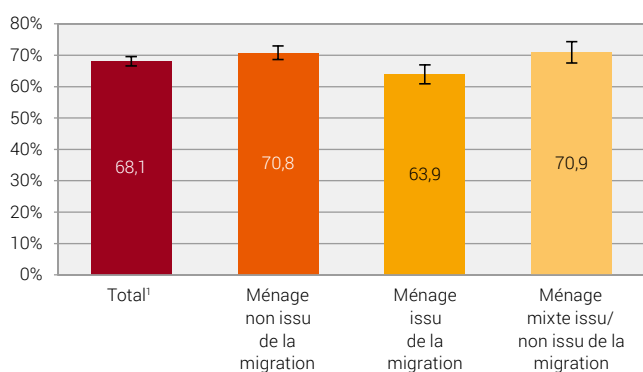
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

8 Recours à la garde extrafamiliale parmi les familles issues de la migration

Les familles issues de la migration recourent sensiblement moins que les autres à la garde extrafamiliale pour leurs enfants de 0 à 12 ans (64% contre 71%, graphique G20). La proportion de ménages mixtes recourant à la garde extrafamiliale est identique à celle mesurée au sein des ménages non issus de la migration.

Ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours à l'accueil extrafamilial des enfants, selon le statut migratoire, en 2018 G20



┆ Intervalle de confiance (95%)

¹ inclus les ménages dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

Dans l'enquête sur les familles et les générations (EFG), les **ménages issus de la migration** sont définis comme suit: on tient compte du statut migratoire de la personne-cible et de celui du/de la partenaire dans le ménage (dans le cas où il s'agit d'un ménage monoparental, seul le statut migratoire de la personne-cible est considéré).

La personne-cible est considérée comme non issue de la migration si:

- elle est suisse de naissance et au moins un de ses parents est né en Suisse ou
- elle est naturalisée, née en Suisse et ses deux parents sont aussi nés en Suisse

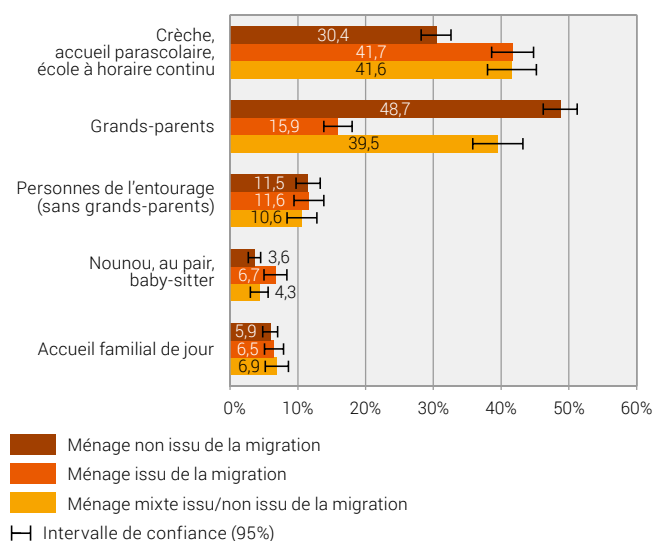
Si elle ne correspond à aucun de ces deux cas, elle est considérée comme issue de la migration.

Le ou la partenaire dans le ménage est considéré-e comme non issu-e de la migration s'il ou elle est suisse de naissance et comme issu-e de la migration si naturalisé-e ou de nationalité étrangère.

Si la personne-cible et son/sa partenaire ont un statut migratoire différent, on considère qu'il s'agit d'un ménage mixte.

Les modes de garde utilisés dépendent entre autres des possibilités financières ainsi que du contexte familial et social. 42% des ménages où l'un au moins des parents est issu de la migration recourent à une crèche ou à une structure parascolaire pour garder leurs enfants (graphique G21), contre 30% des familles non issues de la migration. La solution privilégiée par ces dernières consiste à faire appel aux grands-parents, pour 49%. Par la force des choses, les grands-parents n'habitant souvent pas à proximité, cette solution n'est utilisée que par 16% des familles issues de la migration. Dans les ménages mixtes, les grands-parents sont sollicités dans 40% des cas. Les nounous, les personnes au pair et les baby-sitters comptent parmi les modes de garde les moins souvent utilisés, mais sont plus courants parmi les familles issues de la migration que parmi celles non issues de la migration, à 6,7% contre 3,6%. Pour les autres modes de garde (familles de jour ou personnes de l'entourage, grands-parents exceptés), on ne constate aucune différence entre ménages issus ou non de la migration.

Ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours à l'accueil extrafamilial des enfants, selon le mode de garde et le statut migratoire, en 2018 G21



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

9 Prise en charge par les grands-parents

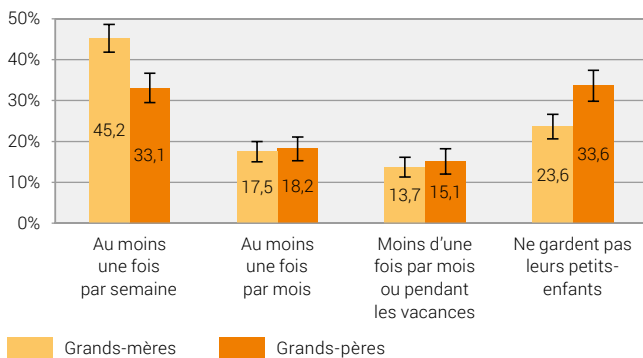
En Suisse, les grands-parents jouent un rôle de tout premier ordre dans la prise en charge des enfants. On l'a vu très clairement dans les chapitres précédents. Un tiers des enfants âgés de 0 à 12 ans sont régulièrement gardés par leurs grands-parents: 40% des 0 à 3 ans et 29% des 4 à 12 ans (cf. chapitre 2). 23% des plus jeunes et 17% des plus grands sont gardés exclusivement par leurs grands-parents. Les autres, 17% resp. 12%, en alternance avec un ou plusieurs autres modes de garde

Considérons maintenant la situation du point de vue des grands-parents assurant la garde de leurs petits-enfants. Parmi ceux ayant des petits-enfants de moins de 13 ans, la plupart (72%) les gardent de manière régulière ou occasionnelle: 40% au moins une fois par semaine, 18% au moins une fois par mois et 14% moins d'une fois par mois ou pendant les vacances. Seuls 28% ne gardent jamais leurs petits-enfants. Les grands-mères gardent plus fréquemment leurs petits-enfants que les grands-pères (graphique G22).

Fréquence de garde des petits-enfants, en 2018

Grands-parents ayant au moins un petit-enfant de moins de 13 ans hors du ménage; petit-enfant gardé le plus souvent

G22



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

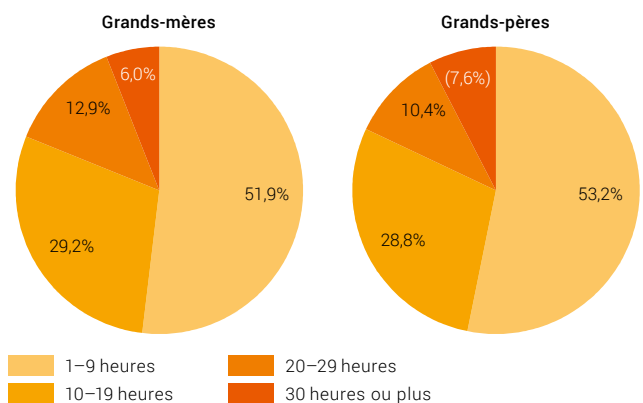
© OFS 2020

Plus de la moitié des grands-parents qui gardent leurs petits-enfants au moins une fois par semaine y consacrent 1 à 9 heures par semaine (52% des grands-mères et 53% des grands-pères). Près d'un sur cinq y passe 20 heures ou plus (resp. 19% et 18%). Le temps consacré à la garde ne varie que peu selon le sexe (graphique G23).

Nombre d'heures consacrées par semaine à la garde des petits-enfants, en 2018

Grands-parents gardant un ou plusieurs petits-enfants de moins de 13 ans au moins une fois par semaine; petit-enfant gardé le plus longtemps

G23



(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

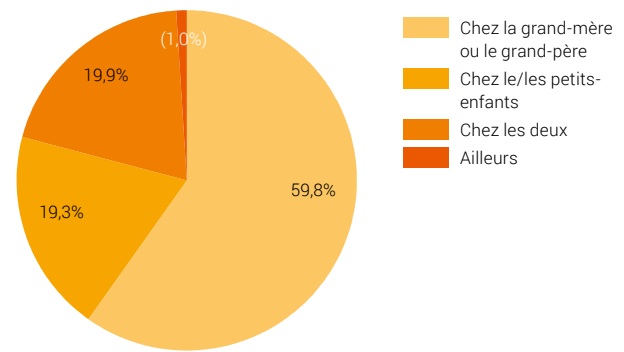
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020

Dans la majorité des cas, la garde s'effectue chez les grands-parents (60%) ou en alternance entre le domicile des grands-parents et des petits-enfants (20%). Dans près d'un cas sur cinq, la garde se déroule seulement au domicile des petits-enfants (graphique G24).

Lieu de garde des petits-enfants, en 2018

Petits-enfants de moins de 13 ans gardés au moins une fois par semaine G24



(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

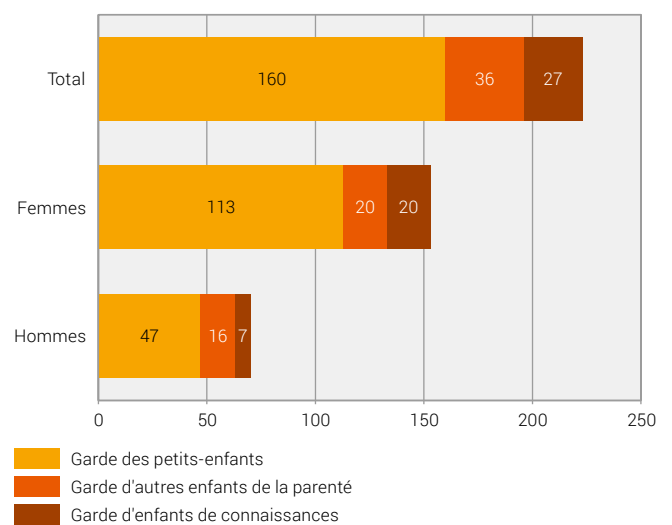
© OFS 2020

D'un point de vue macro-économique, le travail informel et non rémunéré de garde d'enfants a totalisé 223 millions d'heures en 2016 (graphique G25). Sur ce total, 69 millions d'heures ont été accomplies par des hommes et 153 millions par des femmes. Avec 160 millions d'heures, le volume horaire de la garde de petits-enfants est 2,5 fois plus important que celui consacré à la prise en charge d'autres enfants, qu'ils soient ou non de la famille, qui totalise 63 millions d'heures.

Volume de la garde informelle d'enfants, en 2016

Population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus, en millions d'heures par année

G25



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA): module Travail non rémunéré

© OFS 2020

Sur la base d'un coût de la main-d'œuvre dans les groupes de professions comparables estimé à 50 fr. 90 l'heure, les 223 millions d'heures non rémunérées de garde d'enfants accomplies en 2016 correspondent à une valeur monétaire «fictive» de 11,3 milliards de francs. À elle seule, la garde des petits-enfants représente une valeur monétaire de plus de 8 milliards de francs.

Pour estimer la valeur monétaire «fictive» du travail non rémunéré, on calcule combien les ménages privés devraient payer une personne recrutée sur le marché du travail pour l'exécution de ces activités. Les coûts moyens de la main-d'œuvre par groupe de professions ayant des activités comparables servent de valeur de référence.

10 Coûts de la garde des enfants

Les coûts de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants sont répartis entre pouvoirs publics, organismes privés et familles recourant aux structures d'accueil. Un aperçu de trois sous-domaines des coûts est présenté dans les sous-chapitres suivants.

10.1 Coûts dans le budget des ménages

Parmi les ménages comptant des enfants de 0 à 12 ans, 41% ont au moins une dépense pour l'accueil extrafamilial des enfants. En moyenne, ces dépenses s'élèvent à 619 francs par mois et par ménage, ce qui correspond à 4,4% du revenu brut moyen de ces ménages.

La plus grande partie – à savoir 536 francs en moyenne par mois et par ménage – couvre les coûts des crèches et des structures d'accueil parascolaire. Les dépenses pour l'accueil familial de jour ne s'élèvent en revanche qu'à 45 francs par mois et par ménage et celles pour les nounous, personnes au pair et baby-sitters à 38 francs.

Parmi les ménages avec au moins une dépense pour l'accueil extrafamilial des enfants, 85% dépensent de l'argent pour des crèches et des structures d'accueil parascolaire, alors qu'ils ne sont que 12% à rémunérer des familles de jour et 15% à payer des nounous, des personnes au pair ou des baby-sitters.

Quelques ménages dépensent de l'argent dans deux, voire dans les trois catégories d'accueil (graphique G26).

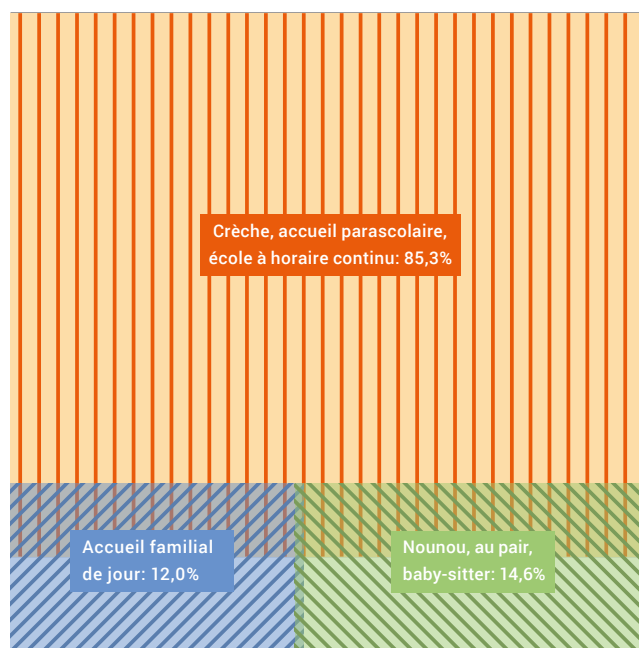
En répartissant les ménages ayant au moins une dépense pour l'accueil extrafamilial des enfants selon la classe de revenu, on constate que les dépenses varient très fortement en fonction du revenu moyen disponible.

En effet, les ménages du tiers inférieur avec un revenu disponible moyen de 5825 francs par mois dépensent en moyenne 314 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants. Pour le tiers supérieur disposant d'un revenu disponible moyen de 15 280 francs par mois, cette dépense s'élève à 963 francs par mois (graphique G27).

Part des ménages avec dépenses pour le mode de garde correspondant, 2015–2017

100%: tous les ménages avec au moins une dépense pour l'accueil extrafamilial des enfants

G 26



Les surfaces du graphique sont proportionnelles aux pourcentages.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

©OFS 2020

Les **dépenses des ménages pour l'accueil extrafamilial des enfants** reposent sur un regroupement de trois années des données de l'enquête sur le budget des ménages de 2015 à 2017.

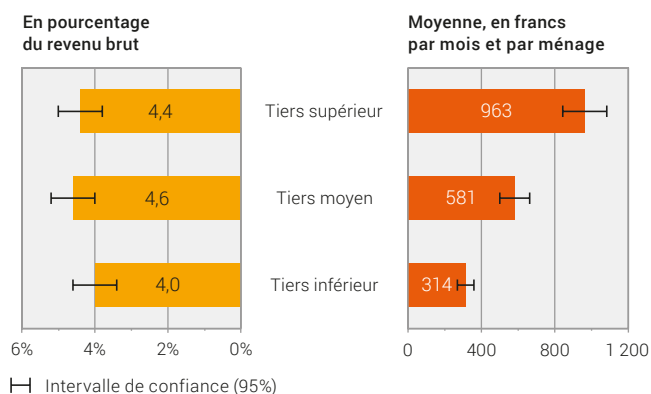
Dans le cadre de l'enquête sur le budget des ménages, les dépenses sont enregistrées systématiquement durant un mois. Cette méthode permet de saisir, en plus des dépenses régulières, les dépenses sporadiques, comme le recours exceptionnel à une baby-sitter ou les repas pris irrégulièrement dans une cantine scolaire. Par conséquent, avec cette approche, les pourcentages de ménages ayant des dépenses pour la garde des enfants tendent à être plus élevés que ceux des enquêtes se référant à une semaine «ordinaire».

Les dépenses sont subdivisées en trois formes d'accueil extrafamilial des enfants, ces trois formes pouvant être utilisées en parallèle:

- crèche, structure d'accueil parascolaire et école à horaire continu (repas compris);
- accueil familial de jour (faisant ou non partie d'un réseau; repas compris);
- nounou, personne au pair, baby-sitter et autres personnes de l'entourage.

Dépenses pour l'accueil extrafamilial des enfants selon la classe de revenu, 2015–2017

G27



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2020

Fait notable, la part du revenu brut consacrée à l'accueil extrafamilial des enfants est relativement stable puisqu'elle représente 4,0% du revenu brut pour le tiers inférieur, 4,6% pour le tiers moyen et 4,4% pour le tiers supérieur.

Notons aussi que la part des ménages rémunérant des nounous, des personnes au pair ou des baby-sitters est sensiblement plus élevée dans le tiers supérieur, soit 22% contre 11% pour chacun des deux autres tiers.

10.2 Coûts par enfant

En considérant les coûts par enfant, il apparaît que les ménages comptant des enfants de 0 à 12 ans dépensent en moyenne 465 francs environ par mois et par enfant pour des crèches et des structures d'accueil parascolaire (graphique G28).

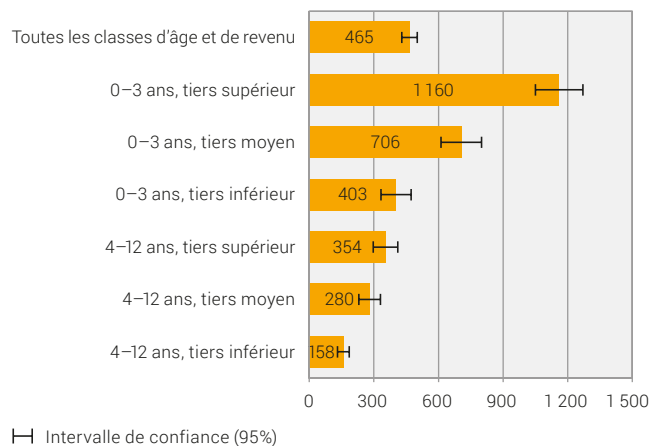
La ventilation de ces dépenses par classes d'âge et selon le revenu du ménage montre de grandes différences: alors qu'un ménage du tiers supérieur dépense en moyenne 1160 francs par mois et par enfant de 0 à 3 ans pour la catégorie «crèches, accueil parascolaire et écoles à horaire continu», un ménage du tiers inférieur dépense 403 francs par mois et par enfant pour la même catégorie.

En ce qui concerne les enfants de 4 à 12 ans, ces dépenses concernent essentiellement l'accueil parascolaire comme les écoles à horaire continu, les structures d'accueil de jour et l'accueil pour le repas de midi. Bien que les montants pour cette classe d'âge soient nettement inférieurs, les différences en fonction des classes de revenu sont aussi notables: un ménage du tiers supérieur dépense en moyenne 354 francs par mois par enfant de 4 à 12 ans, le montant correspondant pour un enfant du tiers inférieur s'élève à 158 francs par mois.

Dépenses par enfant pour la crèche, l'accueil parascolaire et l'école à horaire continu (repas inclus), selon l'âge de l'enfant et la classe de revenu du ménage, 2015–2017

G28

Moyenne en francs par mois et par enfant



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2020

10.3 Dépenses des cantons pour l'accueil de jour

La statistique financière des dépenses publiques en matière d'éducation des cantons et de leurs communes fournit des données sur l'accueil de jour. Ce dernier comprend l'accueil extrafamilial à horaire continu, repas compris, des enfants et des jeunes, à l'exclusion des garderies et des crèches. Cette définition coïncide avec le terme «accueil parascolaire» utilisé dans la présente publication.

Ces dernières années, le développement de l'offre d'accueil parascolaire des enfants a entraîné une nette augmentation des dépenses des cantons. En 2017, le canton de Zurich a consacré 3,1% des dépenses en matière d'éducation à l'accueil de jour, suivi du canton de Neuchâtel avec 2,9% (tableau T1). Avec 2,2% et 2,0%, les parts des cantons de Genève et de Berne sont aussi relativement élevées. Sur une période de dix ans (2008 à 2017), la hausse des dépenses a varié d'un canton à l'autre. Il y a dix ans, les cantons de Zurich (1,6%) et de Genève (1,3%) présentaient déjà les dépenses les plus élevées proportionnellement. Les dépenses ont augmenté dans tous les cantons, une hausse liée au développement général de l'offre en accueil et au programme d'impulsion lancé par la Confédération en 2003. Ce programme prévoit notamment un soutien financier pour la création de places d'accueil extrafamilial pour enfants en âge préscolaire et scolaire (cf. note 1).

Part des dépenses publiques pour l'accueil de jour par rapport aux dépenses totales d'éducation des cantons et de leurs communes, de 2008 à 2017

En % T1

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Suisse	0,5	0,6	0,7	0,9	1,1	1,2	1,4	1,4	1,5	1,6
Zurich	1,6	1,8	2,1	2,6	2,6	2,8	2,8	3,0	3,0	3,1
Berne	0,2	0,3	0,6	1,1	1,2	1,4	2,2	2,2	1,9	2,0
Lucerne	0,0	0,0	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,7	0,8
Uri	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
Schwyz	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Obwald	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4
Nidwald	0,1	0,2	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Glaris	0,1	0,3	0,3	1,1	1,2	1,4	1,6	1,6	1,7	1,8
Zoug	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0	1,2	1,4	1,4
Fribourg	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9
Soleure	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Bâle-Ville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,1	1,3	1,4	1,5
Bâle-Campagne	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,6	0,7	0,7	0,8
Schaffhouse	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Appenzell Rh.-Ext.	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Appenzell Rh.-Int.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Gall	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8
Grisons	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5
Argovie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4
Thurgovie	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4
Tessin	0,8	0,8	0,9	1,3	1,3	1,4	1,7	1,8	2,0	1,9
Vaud	0,0	0,0	0,6	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6
Valais	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,7	1,0	1,0	1,2	1,2
Neuchâtel	0,4	0,4	0,6	0,8	1,6	1,6	1,8	2,6	2,9	2,9
Genève	1,3	1,3	1,4	1,4	1,7	1,6	1,9	2,0	2,1	2,2
Jura	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2

Etat au : 5.9.2019

Sources : OFS – Dépenses publiques d'éducation (ÖBA); AFF – Statistique financière

© OFS 2020

11 Accueil extrafamilial des enfants en comparaison européenne

La Suisse n'est pas le seul pays à accorder de l'importance à l'accueil extrafamilial des enfants. Dans les pays voisins, il est également essentiel, que ce soit en termes de développement des infrastructures de garde d'enfants ou en lien avec des sujets tels que la conciliation entre travail et famille. Où en est la Suisse aujourd'hui par rapport aux pays européens en matière de garde extrafamiliale d'enfants et dans quelle mesure les parents en Suisse utilisent-ils les différentes possibilités de garde en comparaison avec les autres pays européens?

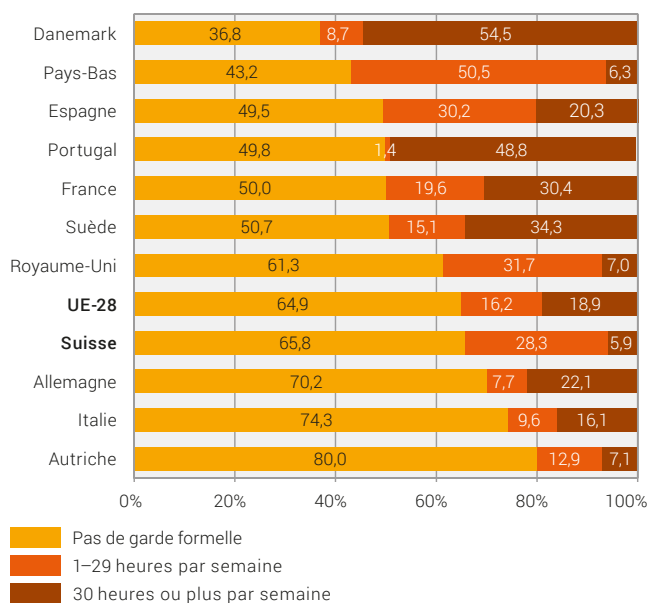
Le présent chapitre est consacré à la garde des enfants de 0 à 2 ans, car l'âge de scolarisation et le système scolaire différent sensiblement d'un pays à l'autre, ce qui a un impact déterminant sur l'organisation de la garde des enfants.

En Suisse, deux tiers (66%) des enfants de moins de 3 ans n'ont aucune garde formelle, un chiffre correspondant à la moyenne européenne (65%; graphique G29).

En revanche, un tiers des enfants de 0 à 2 ans bénéficient d'une prise en charge formelle pendant 6,4 heures par semaine en moyenne. En Suisse, seuls 6% des enfants de moins de 3 ans sont pris en charge 30 heures ou plus par semaine. En moyenne européenne, la part d'enfants bénéficiant d'une prise en charge formelle (35%) est similaire à celle de la Suisse. Toutefois, avec 9,8 heures par semaine, la durée moyenne est plus élevée. Une durée qui s'explique par la proportion considérablement plus élevée d'enfants (20%) gardés 30 heures ou plus par semaine. La situation au Danemark, par exemple, est sensiblement différente: 63% des enfants de moins de 3 ans y reçoivent une prise en charge formelle, une bien plus forte proportion qu'en Suisse. Comme 55% sont pris en charge 30 heures ou plus par semaine,

Enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'heures de garde formelle dans une sélection de pays européens, en 2018

G 29

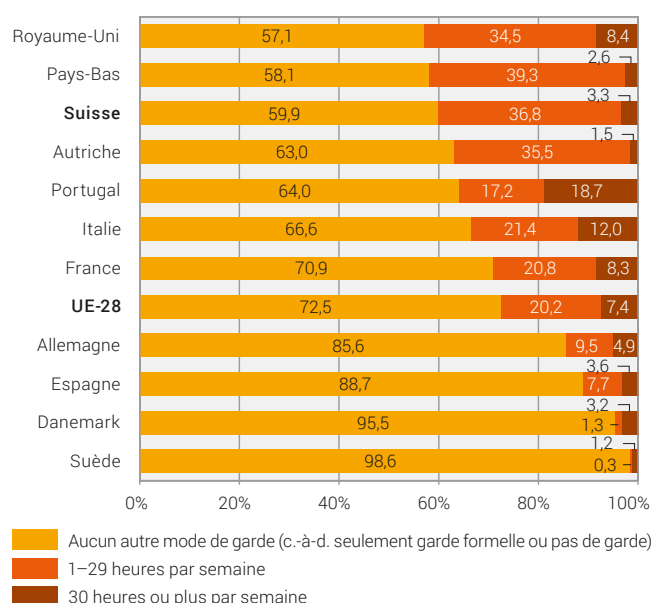


Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 08.03.2020

© OFS 2020

Enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'heures d'autres modes de garde dans une sélection de pays européens, en 2018

G 30



Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 08.03.2020

© OFS 2020

la durée moyenne de prise en charge s'élève à 21,2 heures. La situation en Autriche s'avère aussi très différente. Avec une part de 20%, le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans confiés à une garde formelle est nettement moins élevé qu'en Suisse. Parmi ces enfants, seuls 7% sont pris en charge 30 heures ou plus par semaine, ce qui résulte en une durée moyenne de prise en charge par semaine de 4,7 heures.

En Suisse, 40% des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'autres formes de garde – personnes privées, grands-parents, familles de jour indépendantes, personnes au pair, etc. – à raison de 5,8 heures par semaine en moyenne. Seuls 3% des enfants en bénéficient durant 30 heures ou plus par semaine (graphique G 30). Ces autres formes de garde sont davantage utilisées en Suisse que dans les autres pays européens. Si en moyenne européenne, seuls 28% des enfants en bénéficient, la durée hebdomadaire moyenne (5,5 heures) est à peu près la même qu'en Suisse. La Suède, par exemple, présente une différence notable par rapport à la Suisse: dans ce pays, ces autres formes d'accueil ne semblent guère jouer de rôle puisqu'à peine 2% des enfants y sont pris en charge pendant une demi-heure par semaine en moyenne.

En Suisse, 43% des enfants sont gardés par leurs parents uniquement, une proportion proche de la moyenne européenne (47%). En revanche, en Allemagne 59% des enfants sont gardés par leurs parents uniquement, une proportion qui s'élève à 28% au Portugal.

Dans le contexte européen, les termes utilisés sont **garde formelle** (crèches, garderies, familles de jour organisés en réseau) et **autres modes de garde** (personnes privées, grands-parents, familles de jour indépendantes, personnes au pair, etc.). Contrairement à ce qui a été fait dans les chapitres précédents, pour la comparaison entre pays, la fréquentation scolaire est considérée comme faisant partie du système de garde formelle des enfants. Pour assurer une meilleure comparabilité, le présent chapitre met l'accent sur les enfants de moins de trois ans. En effet, même si l'âge de scolarisation varie d'un pays à l'autre, à cet âge les enfants ne sont généralement pas encore scolarisés.

État des données

Les données les plus récentes ont été utilisées pour l'ensemble des exploitations, c'est-à-dire celles disponibles au moment de terminer la rédaction de la publication à la mi-mars 2020.

Sources de données

L'Enquête sur les familles et les générations (EFG) fait partie du programme de relevés du recensement fédéral de la population. Elle est réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) tous les cinq ans depuis 2013. Celle de 2018 était donc la deuxième édition. Il s'agit d'une enquête par échantillonnage réalisée à l'aide d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (CATI), suivies de questionnaires complémentaires en ligne ou sur papier. L'enquête porte sur la population résidante permanente vivant dans des ménages privés âgée de 15 à 79 ans (au jour de référence, le 1^{er} janvier 2018). 16 815 personnes ont participé à l'enquête. Pour tout complément d'information: www.efg-f.bfs.admin.ch

L'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC, Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. En Suisse, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 7000 ménages, représentant quelque 16 000 personnes, tirés du cadre de sondage de l'OFS pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH). Le relevé est réalisé sous forme d'enquête téléphonique. L'univers de base est constitué de la population résidante permanente vivant dans des ménages privés.

Pour tout complément d'information: www.silc.bfs.admin.ch

Le **module «travail non rémunéré»** est réalisé depuis 1997 tous les trois à quatre ans dans le cadre de l'**Enquête suisse sur la population active (ESPA)**. Il fournit des données sur le travail domestique, familial et bénévole en Suisse. Les questions servent à déterminer les différentes activités non rémunérées et à mesurer le temps consacré à celles-ci.

Pour tout complément d'information:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/enquetes/espa-mod-tnr.html>

Le **compte satellite de la production des ménages (CSPM)** met la valeur monétaire du travail non rémunéré en relation avec la valeur ajoutée brute totale de la Suisse. Le CSPM se base sur les prestations productives des ménages privés qui ne sont pas commercialisées, autrement dit le temps consacré aux travaux non rémunérés des particuliers (par exemple, le travail domestique, les tâches de garde et de soins, le travail bénévole). Une évaluation monétaire de ce temps par la méthode des coûts du marché permet de comparer la production des ménages, comme flux monétaire «fictif», avec les comptes nationaux (CN).

Pour tout complément d'information:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/enquetes/cspm.html>

L'Enquête sur l'offre d'accueil extrafamilial des enfants

est menée tous les deux ans depuis 2014 dans le cadre du Cercle Indicateurs (CI) et de City Statistics (CiStat), auprès des villes partenaires de ces projets. Elle vise principalement à répondre aux besoins en information spécifiques à ces deux projets. Le CI est un système d'indicateurs de développement durable pour les villes et les cantons et utilise le nombre de places d'accueil subventionnées pour 1000 enfants d'âge préscolaire (0 à 3 ans) comme indicateur de l'effort des villes pour favoriser l'égalité des chances, notamment entre hommes et femmes. CiStat – anciennement Audit Urbain – fournit des informations sur les conditions de vie dans les villes au niveau européen. En Suisse, les données concernant les enfants d'âge préscolaire gardés et le nombre de places totales et subventionnées pour 1000 enfants du même groupe d'âge servent d'indicateurs de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Plus d'informations sur les projets:

Cercle Indicateurs: www.cericleindicateurs.bfs.admin.ch

City Statistics: www.urbandaudit.ch

L'Enquête sur le budget des ménages (EBM) a comme objectif de décrire en détail le budget des ménages privés résidant en Suisse. L'enquête est réalisée de manière continue depuis le 1^{er} janvier 2000. Ainsi, environ 250 ménages participent actuellement à l'enquête du mois en cours. Ils ont été tirés au sort de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'OFS. L'univers de base est constitué de la population résidante permanente de Suisse. L'unité du relevé est le ménage privé. L'enquête sur les budgets des ménages est effectuée à l'aide d'interviews téléphoniques et de questionnaires écrits.

Afin d'obtenir des résultats suffisamment précis pour de relativement petits groupes de population, nous cumulons plusieurs années consécutives de l'EBM afin d'augmenter la taille de l'échantillon et par conséquent la qualité des résultats. Les résultats d'échantillons cumulés sont publiés tous les trois ans. La plus récente série publiée repose sur les années 2015 à 2017 avec 9955 ménages.

Pour tout complément d'information: www.ebm.bfs.admin.ch

La **statistique des dépenses publiques pour l'éducation (ÖBA)** fournit des informations sur le financement de l'éducation par les collectivités publiques. Chaque année, l'OFS calcule et diffuse une série d'indicateurs et chiffres-clés sur la participation de la Confédération, des cantons et des communes au financement des 26 systèmes cantonaux de formation. La base de données repose sur la statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF). L'AFF ne publie pas les données sur les dépenses des cantons pour l'accueil de jour à ce degré de détail. L'OFS ne publie donc les chiffres que sous forme de pourcentages des dépenses totales en matière d'éducation des cantons et de leurs communes.

Pour tout complément d'information:

www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/enquetes/oeba.html

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Katja Branger, DEM, tél. 058 463 63 03
Rédaction:	Katja Branger, DEM; Isabelle Künzler, EKL; Andrea Mosimann, DEM; Laure Alizée Tallent UNR
Contenu:	Ariane Bassin-Wenger, EKL; Sylvan Berrut, DEM; Katja Branger, DEM; Stéphane Fleury, EKL; Isabelle Künzler, EKL; Andrea Mosimann, DEM; Ueli Oetliker, EKL; Nicole Schöbi, BILD-P; Laure Alizée Tallent, UNR
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	01 Population
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DEM; section DIAM, Prepress/Print
Cartes:	section DIAM, ThemaKart
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2020-1800